



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

**OBJET : 02-3 - CULTURE -
BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSOCIATION
"LABEL NOTE" - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3264/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 3 OCT. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 7 OCT. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO
M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-3 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSOCIATION "LABEL NOTE" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

L'Association « LABEL NOTE » a pour objet social l'accueil des différents artistes à la recherche d'une structure pour les accompagner dans tous les domaines liés à leur activité.

A ce titre, l'Association propose un projet artistique centré depuis deux ans sur la musique intitulé « Nuits Carrées ».

Cette manifestation, destinée à un public familial, a proposé les 27 et 28 juin derniers, deux soirées de spectacle vivant, populaire et festif, mettant en scène des talents amateurs et professionnels avec une politique tarifaire attractive : 10€ la soirée, 15 € les deux soirées.

Lors de présentation du bilan de la 8^{ème} édition des Nuits Carrées, l'Association « Label Note » a fait le constat d'une baisse importante de la fréquentation (environ 50% de moins), notamment le samedi, liée entre autre à la Coupe du monde de football.

Afin de soutenir l'Association et ainsi pérenniser cette manifestation, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros, en complément de la subvention déjà votée lors du Budget Primitif 2014, qui, pour mémoire, s'élevait à 55 000 € et à celle votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2014 qui s'élevait à 10 000 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** à l'Association Label Note une subvention exceptionnelle complémentaire de 10 000 euros afin d'apporter un soutien supplémentaire à la manifestation des « Nuits Carrées » ;

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-3 - CULTURE - BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSOCIATION "LABEL NOTE" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE -

Date de transmission de l'acte : 07/10/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2014

Numéro de l'acte : DCM3244-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140926-DCM3244-14-DE

Date de décision : 26/09/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions